

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN MUNICIPAL

N°6

JANVIER 1979



SOMMAIRE

- Le problème de Sabliroise.
- L'évolution de la taxe professionnelle.
- Animation : le point sur Trémaïdic, le Gymnase, les salles de réunions, le calendrier des fêtes.
- Urbanisme et Gestion.
- Affaires sociales : les nouveaux membres du Centre Communal d'Action Sociale ; les pavillons pour les personnes âgées ; des permanences de l'A.N.P.E. ; la commission extra-municipale.
- Présentation de Terre d'Espoir.

JOYEUSES
FÊTES



B O N N E A N N E E A T O U S

1978 est déjà derrière nous. Tout au long de l'année, vous avez suivi le déroulement de la vie municipale par votre participation directe au sein des commissions extra-municipales, par l'information de la presse et du bulletin "Vivre à Plouzané".

Notre réflexion ne s'arrête pas aux limites de la commune. J'évoquerai d'abord les "points" qui me paraissent les plus préoccupants.

- LA MONTEE DU CHOMAGE, qui touche profondément la vie de chacun, l'avenir des familles;

En France, 1 300 000 chômeurs en cette fin d'année.

A Plouzané, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 30 % en un an. Ceci est dû au nombre important de jeunes arrivant à l'âge du premier emploi.

Cette situation risque de s'aggraver l'an prochain, car tout redressement prendra du temps pour peu qu'on ait la volonté politique d'y parvenir.

- LA MENACE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Le naufrage de l'AMOCO-CADIZ a servi de révélateur des dangers que l'activité mal maîtrisée fait peser sur notre vie.

La décision d'implanter une centrale nucléaire sans avoir auparavant établi un véritable plan de développement des énergies nouvelles, n'est pas faite pour nous rassurer.

AU POSITIF, j'évoquerai :

- tout au long de l'année, l'esprit de coopération entre les habitants et les élus.

- la solidarité qui s'est manifestée ce jour de Noël 1978, après le passage de la tornade qui devait toucher, parfois durement, 37 maisons d'habitation ou installations agricoles.

C'est dans cet état d'esprit, par ces gestes simples parfois, que nous trouverons des raisons d'espérer et de vouloir une société meilleure.

Avec le Conseil Municipal, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous,

NOS MEILLEURS VOEUX POUR 1979.

Joseph MELENNEC

Maire.

S A B L I R O I S E

LA ZONE DITE DE LA "PETITE RUSSIE"

Ce bassin de sable alluvionnaire, par où s'écoule l'Aber Ildut entre les Communes de BREST, GUILERS et PLOUZANE intéresse 2 Sociétés concurrentes sur le marché local et régional.

L'une de ces Sociétés : SABLIROISE a déposé une demande d'exploitation ; celle-ci serait située sur le territoire des Communes de GUILERS et PLOUZANE.

DEMARCHE DE LA MUNICIPALITE

Dès le départ de la demande d'autorisation d'extraction, la Commune indiquait comme justifiée l'exploitation des richesses naturelles, sous réserve d'un réseau routier de dégagement adapté à la nature et à l'intensité du trafic.

D'autres problèmes apparaissaient comme importants :

- Qu'allaient devenir les sites exploités ?
- Comment seraient-ils réaménagés ?
- A qui appartiendraient-ils ?

Lors d'une conférence inter-service à la Préfecture, nous avons appuyé la demande d'Etude d'impact tel que le permet la récente législation traitant ce type de problème.

A cette occasion, une enquête publique étant obligatoire, nous avons organisé une réunion d'informations en Mairie -Réflexe naturel et conforme au souci que nous avons d'intéresser les habitants aux affaires les concernant.

Les riverains des éventuels accès de dégagement sont venus nombreux poser leurs questions et manifester leurs inquiétudes.

Nous avons pris l'engagement de les tenir au courant de l'évolution du dossier. Nous avons averti le Président de la Communauté Urbaine de BREST à qui appartiennent les compétences en matière de voirie, lui indiquant notamment toutes nos réserves et notre étonnement de voir qu'il n'avait pas été informé de ce problème.

Monsieur GOURMELON, Président de la Communauté, intervenait immédiatement auprès du Préfet pour indiquer qu'une autorisation d'exploitation est liée à un accord préalable entre les collectivités concernées et la Société.

Le 10 Novembre 1978, au cours d'une réunion sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de BREST, les élus précisent la contradiction qui existe entre l'exploitation d'une telle carrière dans l'état actuel des réseaux routiers en permettant l'accès, et la réglementation du plan d'occupation des sols de l'agglomération brestoise.

.../...

Dans la semaine qui suit, nous recevons en Mairie un projet d'autorisation sur proposition de la Direction Régionale des Mines.

Force nous est de constater que nous pouvons être mis devant le fait accompli et qu'une fois l'autorisation accordée, nous n'ayons d'autres moyens que de subir les conséquences :

- Détérioration rapide de la voirie (un camion de 20 tonnes toutes les 5 mn)
- Vie infernale pour les riverains
- Problèmes de sécurité dans les zones agglomérées.

D'autre part, la Société INTERMINE (ex COMIREN) envisage l'ouverture d'une nouvelle carrière.

C'est en tenant compte de ces éléments qu'il faut penser l'ensemble des problèmes.

QUI PAIERA LE RESEAU ROUTIER ASSURANT LE MINIMUM DE NUISANCES ?

La question n'est pas simple et il faut tenter d'y répondre honnêtement.

Quelque soit le trajet de dégagement, on peut dire que les Communes, la Communauté, le Département et l'Etat participeront à un moment ou à un autre. Cependant, lorsque dans des cas comme celui-ci, nous sommes obligés de créer un réseau particulier, la contribution propre des exploitants est indispensable.

EN CONCLUSION, toutes les collectivités concernées ont demandé au Préfet :

- de rejeter dans l'immédiat la demande d'ouverture de cette carrière.
- de prendre des dispositions pour s'assurer du concours financier des exploitants, car, si le Préfet décidait de passer outre, il devrait intervenir pour qu'une voirie adaptée soit construite sans le concours financier des Collectivités.

Si dans cette affaire une solution positive pour la population concernée intervient, elle sera due à une intervention énergique des Collectivités et au travail important d'informations réalisé par le Comité de Défense.

Le Maire,

J. MELENNEC

DERNIERE HEURE

Par arrêté en date du 22 Décembre 1978, le Préfet a notifié au demandeur le rejet de sa demande, considérant que la Société au profit de laquelle l'enquête réglementaire a été effectuée n'est pas constituée à ce jour, et que les garanties techniques et financières ne peuvent être appréciées.

Nous nous félicitons présentement de cette conclusion, ce qui n'exclut pas la recherche d'une solution acceptable pour tous à long terme.

L'EVOLUTION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Les ressources des communes, dues à l'impôt, proviennent :

- de la taxe d'habitation,
- de la taxe foncière bâtie,
- de la taxe foncière non bâtie,
- de la taxe professionnelle.

Ces impôts hérités de la Révolution ont été peu modifiés dans leur fond depuis.

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont basées sur des critères de moins en moins adaptés.

La patente a été récemment remplacée par la taxe professionnelle, mais celle-ci n'est pas sans poser des problèmes dans :

- le calcul de la valeur locative,
- le calcul du taux,
- le manque de péréquation entre les communes.

Récemment, lors du passage au Sénat de la réforme de la fiscalité locale, dont la presse s'est fait l'écho, le problème des communes riches et des communes pauvres a été posé. Cette dénomination vient du fait que certaines retirent la presque totalité de leurs ressources de la taxe professionnelle, alors que pour d'autres les ressources reposent sur la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Après le rapport GUICHARD sur les collectivités locales et l'enquête réalisée auprès de tous les maires de France, les communes pauvres avaient fondé beaucoup d'espoirs sur cette réforme qui devait réparer les graves injustices existantes.

L'analyse que nous avons faite du projet dès sa parution a révélé qu'il y avait très peu de changements dans la répartition de la taxe professionnelle entre les communes. PLOUZANE, commune dortoir, n'en tirera aucun profit.

Pour notre part, nous ferons le maximum pour qu'une véritable réforme de la fiscalité locale soit mise en place.

Dans cette attente, nous proposons qu'une modification intervienne au niveau de la Communauté Urbaine ; c'est dans ce sens que nous avons adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur et au Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales, dont vous trouverez ci-après le texte :

"Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le projet de loi, portant aménagement de la fiscalité directe locale, a omis un point important au sujet de la répartition de la taxe professionnelle à l'intérieur des Communautés Urbaines.

La situation actuelle crée une grave injustice entre les Communes du Groupement.

Les Communautés Urbaines ont compétence pour l'implantation et l'équipement des zones industrielles. Ces zones sont installées dans certaines communes qui bénéficient de la taxe professionnelle alors qu'elles n'ont pris aucune part aux dépenses d'aménagement.

Cette situation est au détriment d'autres communes du Groupement : il y a des communes zones industrielles et des communes d'ortoirs, en général du simple fait de leur situation géographique.

Pour améliorer la situation, il est nécessaire d'affecter le total du produit de la taxe professionnelle à la Communauté. Le produit de cette taxe aurait pour effet de réduire le taux de la taxe d'habitation, ce qui atténuerait l'application de l'article 9 du projet de loi, unifiant le taux de la taxe d'habitation.

Cette application équilibrerait également le taux de la taxe professionnelle des différentes communes du Groupement.

Cette anomalie était déjà signalée dans le rapport de la Commission de développement des responsabilités locales de Mr Olivier GUICHARD (chapitre 2, article 136, Janvier 1977).

Pour que ce point ne reste pas éternellement à l'état de projet,
Nous espérons, Monsieur le Ministre, votre intervention."

En 1978, le taux de la taxe professionnelle a baissé, à Plouzané, de 16 % par rapport à 1977.

Cela s'est traduit par une baisse de la part communale pour les entreprises qui n'ont eu aucun changement dans leur structure. Malgré cela, ce taux est encore trop élevé.

Actuellement, ces taux sont déterminés par les services fiscaux suivant des bases inadaptées.

Ainsi, sans que la municipalité puisse intervenir, on constate dans certaines communes que la part de la taxe d'habitation est relativement élevée par rapport à la taxe professionnelle, et dans d'autres le phénomène est inversé.

Si le projet de réforme est adopté dans sa forme actuelle, il nous donnera la possibilité de voter en 1980 la part de chaque taxe, sans qu'intervienne pour cela une plus juste répartition de la taxe professionnelle entre les communes. Cela aura cependant pour conséquence d'équilibrer les taux des communes confrontées à des problèmes identiques. C'est le cas de notre secteur, où les communes sont peu industrialisées, avec une forte urbanisation.

Cependant, le problème des communes riches et des communes pauvres reste posé.

Louis CANN

Adjoint chargé des Finances.

TREMAIDIC

Petit à petit, Trémaïdic s'équipe : à l'inauguration, un bloc vestiaires-sanitaires a été mis en service, et quelques mois plus tard des tribunes ont été construites grâce à un prêt sans intérêts, remboursable en cinq ans, contracté par l'intermédiaire du P.A.C. auprès de la Fédération Française de Football.

A ce jour, la salle-abri est en cours de finition.

Pourquoi cette salle-abri à Trémaïdic diront certains ? Trémaïdic va devenir, dans les années à venir, le grand centre du football de Plouzané. Deux terrains existent, un troisième en semi-stabilisé, destiné à l'entraînement en nocturne, sera opérationnel pour la rentrée de septembre. Deux autres terrains gazonnés, une piste d'athlétisme, et si possible un anneau cyclable seront programmés ultérieurement. Trémaïdic est donc appelé à connaître une grande animation dans les années à venir. Trémaïdic se trouve en pleine nature et généralement il y fait froid, ce qui n'est pas un inconvénient pour les joueurs mais pose de gros problèmes pour les femmes avec de jeunes enfants qui voudraient suivre leur mari. Sur demande du P.A.C., qui est actuellement le principal utilisateur, nous avons donc décidé la construction d'une salle modeste qui permettra aux femmes de joueurs et de dirigeants de se réunir entre amies, tout en suivant les évolutions sur le terrain. Après les matches, joueurs et dirigeants pourront également se réunir sur place, ce qui évitera les rencontres dans les cafés, qui ne sont pas souhaitables pour notre jeunesse.

Le 2 Décembre, jour de l'arbre sur le plan C.U.B., 410 arbres ont été plantés autour des terrains. La Commission remercie toutes les bonnes volontés qui ont bien voulu participer à cette plantation, et demande à toute la population, petits et grands, de respecter le travail de tous ces bénévoles dans l'intérêt collectif.

GYMNASE

L'entretien du gymnase nous pose de gros problèmes. Sa construction laisse apparaître de nombreuses malfaçons ; aucune réserve n'ayant été formulée lors de sa mise en service, nous rencontrons des difficultés à les faire admettre par le constructeur.

D'autre part, certains utilisateurs ne semblent pas apporter tous les soins nécessaires pour conserver un équipement aussi précieux. Nous demandons donc à toute personne fréquentant le gymnase, ou les autres équipements collectifs, de nous aider à les maintenir en bon état en les respectant, car ils appartiennent à tous, et de nous prévenir lors de casse accidentelle pour que nous puissions étudier les moyens d'y remédier.

SALLES DE REUNIONS

- Actuellement la commune peut mettre à la disposition des associations de Plouzané, pour leurs réunions, les salles suivantes :

- Salle du Bourg, derrière l'Eglise (60 m2)
- Salle du Gonio, secteur de La Trinité, route du Gonio (50 m2).

- en dehors des heures scolaires :

- Secteur de La Trinité : annexe de la salle polyvalente, face l'Ecole Publique (65 m2)
- Secteur de Kroas-Saliou : cantine de l'école publique, face à la mairie (associations à but non politique ni confessionnel).
- Secteur de Kérallan-Coat-Edern : une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente est en cours (associations à but non politique ni confessionnel).

Les réservations pour ces salles se font au secrétariat de la mairie.

- Salle polyvalente de La Trinité (200 m2) : Cette salle étant très utilisée par les sections Tennis de Table et Gymnastique Féminine de l'Amicale Laique, les demandes de réservation devront se faire obligatoirement auprès de la commission Animation et, si possible, un mois à l'avance ; il est souhaitable de proposer deux dates.

CALENDRIER DES FETES 1979

JANVIER

- Samedi 13 : Concours de belote et de dominos - Ecoles Ste-Anne et Ste-Thérèse
- Samedi 20 : Concours de belote et de dominos - Amicale Laique, Parents d'Elèves
- Samedi 27 : Soirée Club Féminin

FEVRIER

- Samedi 3 : Loto Comité des Loisirs
- Samedi 10 : Après-midi : tournoi de volley-ball enfants
Soirée : Concours de belote et dominos - Amicale Laique, Parents d'élèves
- Samedi 17 : Fest-Noz de l'Ecole Publique de Kroas-Saliou
- Dimanche 18 : Brevet cyclotouriste U.C.P.
- Samedi 24 : Kig-a-farz Aides Familiales

MARS

- Samedi 3 : Bal du Club Féminin - Election de la Reine
- Dimanche 11 : Tournoi de Lutte Bretonne
- Samedi 17 : Soirée surprise Comité des Loisirs
- Samedi 24 : Bal costumé et bal rétro Amicale Laique
- Dimanche 25 : Course cycliste V.C.P.
- Samedi 31 : Surprise Parents d'Elèves Ecole Publique du Bourg

AVRIL

- Samedi 7 : Bal du P.A.C.
- Samedi 14 : Surprise Amicale Laique
- Samedi 21 : Sortie des cheveux d'argent Comité des Loisirs
- Dimanche 22 : Brevet cyclotouriste 100 km - U.C.P.
- Samedi 28 : Fest-Noz - dixième anniversaire Skol Gouren

MAI

- Mardi 1er : Tournoi de lutte bretonne et jeux bretons inter-quartiers
- Vendredi 4 : Spectacle Skol Gouren
- Samedi 5 : Tournoi de volley-ball du P.A.C.
- Dimanche 6 : Matin : courses cyclistes cadets minimes V.C.P.
Kermesse Amicale Laique
- Samedi 12) Théâtre A.C.P.
- Dimanche 13)
- Samedi 19 : Tournoi de football du P.A.C.
- Dimanche 20 : Tournoi de football inter-quartiers P.A.C.
Journée de la bicyclette
- Jeudi 24 : Ascension : Tournoi de football Amicale Laique
Rallye pédestre du Comité des Loisirs
- Dimanche 27 : Kermesse des écoles privées

... / ...

JUIN

- Dimanche 3 : Fête du Dellec
Lundi 4 : Fête du Dellec
Courses cyclistes V.C.P.
Dimanche 10 : Rallye auto du Comité des Loisirs
Vendredi 22 : Fête du C.E.S. de Kroas-Saliou
Samedi 23 : Feu de la Saint-Jean et course cycliste Comité des Loisirs
Dimanche 24 : Sortie familiale du Club Féminin

SEPTEMBRE

- Dimanche 2 : Fête du vélo V.C.P.
Same di 8)
Dimanche 9) Bodonou - Comité des Loisirs
Dimanche 30 : Brevet cyclotouriste 100 Km - U.C.P.

Francis DANIELOU

Adjoint au Maire.

PERMANENCES DIVERSES ASSUREES A LA MAIRIE

BUREAU D'AIDE SOCIALE : le Samedi, de 10 h à 11 h 30

ASSISTANTE SOCIALE : Le 3ème Jeudi de chaque mois, de 14 h à 16 h

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS : le 3ème mardi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 30

SECURITE SOCIALE : Le Jeudi, de 10 h 45 à 12 h

PERCEPTEUR : le 2ème mercredi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 30

AGENCE POUR L'EMPLOI : Le 1er mercredi du mois, de 8 h 30 à 11 h 30

Toute agglomération urbaine est à considérer comme un ensemble d'éléments qui dépendent récioproquement les uns des autres.

Exemple : l'augmentation de la population implique les problèmes de l'occupation des sols, du logement, des communications, des loisirs et de la sécurité.

L'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols nécessite la prise en charge d'une multitude d'éléments : population → urbanisme → infra-structures scolaires, commerciales, culturelles.

Le déroulement de la vie municipale n'est jamais linéaire, il n'y a pas deux communes semblables. La gestion locale peut être influencée de l'extérieur par l'action des autorités de tutelle avec ou sans consultation à la base. Exemple : les Centrales Nucléaires de PLOGOFF, BRENNILIS.

Dans la vie de la commune, les problèmes s'enchevêtrent. Quiconque exerçant une responsabilité électorale est impressionné par le nombre et la prodigieuse variété des données à prendre en compte car tous les problèmes, aussi divers soient-ils, entrent en jeu pour la détermination ou l'élaboration d'une politique cohérente. Pour les conseillers, il ne saurait être question uniquement de compartimenter et de traiter les affaires une par une, au coup par coup. Par exemple : l'implantation d'un groupe scolaire à Kroas-Saliou en pleine campagne, sans tenir compte du rythme de l'urbanisation ; une telle procédure appliquée au plan communal déclenche des catastrophes en série.

Dans une commune, rien n'est séparable, isolable ; à la municipalité de dé mêler l'écheveau.

Exemple : l'aménagement de la voie de La Trinité

Objectif : réfection d'une voie

Problèmes impliqués :

- Assainissement,
- Tracé et aménagement de parking,
- Nivellement,
- Réfection de la chaussée,
- Signalisation (feux, passages piétonniers)

Moyens :

- Finances,
- Plan routier,
- D.D.E. (Direction de l'Équipement)
- C.U.B. (Communauté Urbaine de Brest)
- diverses administrations.

Administrer c'est harmoniser tous les efforts, tous les moyens. Prendre une décision n'est pas toujours chose simple. Cela nécessite une convergence entre l'État et la Commune afin de collaborer pour une action concertée. Hélas ! on se trouve face à une administration divisée en une multitude de compartiments étanches. Le Pouvoir actuel, qui pourtant se targue de mondialisme et de "globalisme", continue à se comporter comme si le pays était constitué d'innombrables pièces fonctionnant séparément. Jamais il n'y a eu une telle prolifération de décrets, plans, de missions, etc... (Monsieur Bruit, Monsieur Porc, Monsieur Énergie, Monsieur Travail Manuel).

L'aménagement, qui octroyé, décidé par le pouvoir central ou son émanation, la DATAR, pourrait être largement amorcé au niveau communal.

Beaucoup d'efforts sont à faire pour harmoniser, faire converger les administrations au service de la commune.

Nous vivons quotidiennement le décalage qui existe entre les hiérarchies institutionnelles et la réalité locale.

Gérer par la base au niveau des communautés indépendantes, remplacer les relations d'autorité de tutelle par la participation, la motivation intérieure, les relations d'associations : TELS SONT NOS SOUHAITS.

Bref, il faudrait :

" RENDRE LE POUVOIR AUX FRANCAIS "

François QUENET

Adjoint chargé de l'Urbanisme.

KALZ LABOUR A ZO 'BARZ TI-KER PLOUZANE, TOST D'AN DIREZON
MEMEZ.

OBER A REOM DEUZ AR GWELLA EVID MA VO AN ESA POS UBL BEVA
ER BARREZ.

RENKET VEZ EN HENCHOU, GRET 'VEZ PLACENNOU EVID LAKAAD
AR GWETURIOU, PLANTED VEZ GWEZ 'VID VO AN DUT TOST D'AN NATUR HA AN
NATUR TOST DEUZ AN DUD.

SOUHETI A REOM DEOH TOUD EVID AR BLOAVEZ NAONTEG HA TRI
UGUENT, EUR BLOAVEZ MAD HA YEHEDEUZ AR GWELLA.

Fanch QUENET

B.A.S. - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La fin de cette année 1978 voit le renouvellement des quatre membres de la commission administrative nommés par le Préfet. Mmes Jeanne GELEBART et Jeanne RIOUAL, et Mrs Laurent LE ROUX et Jean-Hervé SIMON, ont décidé de se retirer après des années de travail au sein de la commission ; beaucoup d'habitants de PLOUZANE ont eu l'occasion d'apprécier leur participation au Centre Communal d'Action Sociale.

Leur remplacement va être assuré par des représentants d'associations particulièrement actives sur la commune dans le domaine social. L'Association de l'Aide à Domicile a proposé Mme Marie Pierre LAREUR (Feunteun-Sané, bourg de Plouzané), qui participe aux travaux de la commission depuis six mois, en remplacement de Mr SIMON. L'Association Syndicale des Familles a désigné Mme THEPAUT (Coz-Castel). L'Association des Infirmes Moteurs nous a proposé Mr René PERROT (43, allée des Acacias, Kérallan). Enfin, Vie Libre a désigné Mr Jean JEGOU (Langoulian, Le Minou), qui est aussi visiteur de prison.

D'autre part, Mr FOLL, représentant la municipalité au sein de la commission a démissionné (ses obligations professionnelles l'ont amené à quitter la commune). Le Conseil Municipal, lors de sa session du 20 Décembre 1978, a élu Mr Gabriel LE GENTIL (allée du Parc Braz, bourg de Plouzané), pour le remplacer.

Voici donc les nouveaux membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale qui vont travailler dès janvier 1979. Nous rappelons ici que des permanences sont assurées tous les samedis matins de 10 h à 11 h 30 à la mairie, et que nous y accueillons toute personne en difficulté (financière ou autre) pour l'aider et l'informer.

LES PAVILLONS POUR LES PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal a récemment repris sa délibération pour demander la création de 8 logements (au lieu des 6 initialement prévus). Le dossier de Plouzané devrait normalement être à l'ordre du jour du Conseil Général (qui décide de l'attribution des crédits) au début de l'année 1979. Ce qui signifie que les logements pourraient être prêts au milieu de l'année 1980.

Nous avons déjà enregistré une quinzaine de demandes à la mairie, et nous voudrions rappeler ici comment nous comptons attribuer ces logements. Dès le début de la construction, une lettre sera envoyée aux intéressés pour leur demander s'ils maintiennent leur candidature ; si oui, ils seront invités à venir à la mairie pour exposer les raisons qui les poussent à faire cette demande, et leurs ressources (les personnes les moins aisées doivent bénéficier en priorité de ces logements).

PERMANENCES MENSUELLES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

L'A.N.P.E. va assurer en 1979 des permanences à la mairie, pour donner des renseignements à toute personne intéressée et pour convoquer les nouveaux inscrits. La date sera précisée ultérieurement, mais il s'agira probablement du 1er mercredi ou du 1er vendredi de chaque mois, le matin.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AFFAIRES SOCIALES

Les Aides Familiales, l'Association Syndicale des Familles, le Club Féminin, l'Association des Veuves Civiles et Vie Libre ont participé à la dernière commission extra-municipale.

De nombreux sujets ont été abordés, prouvant encore une fois que les problèmes sont nombreux sur notre commune en expansion rapide : manque de locaux, de "point de rencontre" et d'animation (ce manque devrait disparaître lorsque le Centre Social sera créé en 1980-81), problème de la jeunesse

Deux points méritent d'être développés ici, bien qu'ils ne soient peut-être pas les plus importants :

- Les associations présentes ont approuvé le projet de marché public à La Trinité. La pauvreté des équipements commerciaux de la commune oblige les habitants à de fréquents déplacements vers Brest ou Saint-Renan, et les consommateurs ne peuvent qu'apprécier une amélioration de l'animation commerciale, qui devrait d'ailleurs profiter également aux commerçants locaux. En plus, les petits producteurs agricoles locaux pourront trouver là l'occasion d'écouler leur production à des prix concurrentiels. Les associations ont également demandé la possibilité d'occuper un stand sur le marché, pour pouvoir mieux informer et sensibiliser les habitants, et pour aussi créer une autre animation sur le marché.

- Les associations présentes se sont prononcées en faveur de la création d'une Association Locale pour l'Education Sanitaire. Une telle association peut bénéficier de prêts de films et documents par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, et son premier but serait d'organiser des opérations d'information sur un sujet précis (par exemple : l'alimentation des enfants, la surveillance de la femme enceinte, l'alcoolisme....). Il est bien entendu que chaque participant gardera l'identité de son association d'origine, la nouvelle association ne sera qu'une organisation pratique permettant aux associations d'avoir une action commune et des échanges plus fréquents.

Marie MARCHALOT

Adjoint chargé des Affaires Sociales.

PRESENTATION D'UN MOUVEMENT D'AIDE AUX ENFANTS MALHEUREUX
D'AMERIQUE LATINE

TERRE d'ESPOIR est un mouvement finistérien animé par des bénévoles, aussi anonymes que possible, et agissant à l'échelle d'un département.

POURQUOI?

Parceque, s'il existe beaucoup de personnes donnant pour divers mouvements luttant contre la misère, il y en a aussi beaucoup qui voudraient savoir où va et à quoi sert exactement leur don. TERRE d'ESPOIR veut avoir un contact plus direct avec les donateurs, afin de les informer régulièrement sur ce qui est réalisé avec leur argent. Ce mouvement veut également éviter tout frais de fonctionnement, de telle sorte que c'est la totalité des dons qui est envoyée directement dans les foyers aidés. L'animation est faite par des équipes agissant sur une commune, une ville, ou même un quartier. Actuellement, 3 foyers sont aidés:

- un à Haïti, pris en charge par une équipe de Landerneau;
- un dans le Putumayo (Colombie, " Quimper;
- un à Villavicencio, près de Bogota en Colombie, pris en charge par une équipe de Brest et sa région, c'est "Nuestra Casa".

"NUESTRA CASA" est un foyer d'enfants abandonnés ou orphelins, recueilli dans la rue où ils étaient destinés à la misère, la maladie et la mort. Une femme, Gléry, a décidé de devenir leur "mère". Ils ont vécu longtemps dans des maisons en carton, construites sur un terrain cédé par la ville. Aujourd'hui, ils ont quelques bâtiments, mais leur condition de vie est trop précaire pour que leur entreprise ne risque pas d'échouer.

Ils sont 80 enfants de 5 à 18 ans, qu'il faut nourrir tous les jours. Malgré l'aide de Terre d'Espoir depuis 2 ans, ils ont encore recours aux surplus des restaurants de la ville. Il leur faudrait 2,50 F par jour et par enfant.

NOUS POUVONS, NOUS DEVONS LES AIDER! Car la misère des enfants nous concerne tous.

Nous souhaitons que s'établisse sur la commune un mouvement en faveur de cette entreprise qui doit réussir. Renseignez-vous auprès de M. SEGONZAC, Pen ar Valy, route du Minou; Tél.: 89 44 86.